



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
BOULES

Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules



Copie à :
Chrono

adresse
63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

téléphone
04 78 52 22 22

internet
www.ffsb.fr

email

numéro SIRET
779 825 744 00039

code NAF
9312 Z

Jean Jacques Pothier
Président de la Cellule Formation

à

Mmes, MM les Présidents des Ligues,
Mmes, MM les Présidents des CBD,
Mmes, MM les membres de la
Commission Nationale de l'Arbitrage,
MM les membres du B.T.N et de la D.T.N

Pour diffusion aux Secteurs, AS, licencié(e)s
FFSB

Réf : JJP / LA / MCB / XM / SG / 349

Pièces jointes :-Dossier de Présentation « Se former pour devenir Arbitre de
Traditionnel »

-Lien pour la fiche d'inscription (intégré dans le dossier PDF)

**Objet : Informations relatives à la Formation des Arbitres de Traditionnel
session 2023**

Villeurbanne, le 15 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

La FFSB met en place deux sessions de formation d'**Arbitre de Traditionnel**.
Ces deux sessions se dérouleront entre mars et juillet 2023.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le dossier de
présentation, en pièce jointe.

Nous tenons à vous préciser que cette formation est ouverte uniquement aux
arbitres locaux, et à tout licencié FFSB (licence sportive) souhaitant devenir
arbitre. Elle est également ouverte aux arbitres départementaux et aux arbitres
régionaux souhaitant renforcer leurs connaissances, en participant uniquement
aux journées de formation théorique (renouvellement des cartes fédérales de
formation).

Calendrier Formation Arbitre de Trad

	Session 1	Session 2
Première journée de formation	04 ou 05 mars 2023	29 ou 30 avril 2023
Deuxième journée de formation	08 ou 09 avril 2023	03 ou 04 juin 2023
Examen	13 ou 14 mai 2023	15 ou 16 juillet 2023

Pour toute inscription, je vous invite à remplir la fiche d'inscription en ligne,
dont le lien est notifié ci-après.

[Fiche d'inscription](#)

Nous informerons les comités de la réception de votre inscription en ligne.

La clôture des inscriptions est fixée au **3 février 2023** pour la première session,
et au **31 mars 2023** pour la seconde.

La FFSB prend en charge les frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement. Concernant les frais de déplacements, ceux-ci restent à la charge des Comités et des Ligues.

Nous vous remercions de diffuser cette information le plus largement possible.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations sportives les meilleures.

Pour Jean Jacques Pothier

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Bielli', with a large, stylized flourish above it.

Marie Claire BIELLI

Secrétaire Générale de la FFSB